Conf nationale du NPA - Sur le texte d'A&R concernant le CCR : il ne faut pas emboîter le pas à la pfU !

Alors que l'offensive de la pfU contre le CCR bat son plein, le courant A&R décide, dans le BI du CPN, d'attaquer à son tour le CCR en affirmant qu'il aurait recours au « mensonge pur et simple », en lui faisant le procès d'intention de vouloir en réalité sortir lui-même du NPA et en prétendant qu'il voudrait que « la rupture soit la plus coûteuse possible pour le NPA ».

A&R entend certes réagir contre les accusations du CCR selon lesquelles A&R aurait cautionné, au dernier CPN, une mise en cause des droits du CCR à travers les modalités d'organisation de la CN. Et, de fait, les accusations du CCR sont excessives, puisque A&R a bataillé pour que la CN ait lieu (tandis qu'une partie de la pfU n'en voulait pas initialement) et que les modalités de celle-ci sont apparemment habituelles.

Cependant, comment nier que la pression exercée par la pfU, les menaces d'un exclusion annoncée après voire durant la CN, la possibilité d'AG séparées (même limitée par le contrôle de la commission paritaire), relèvent d'une stigmatisation et donc d'une intimidation contre le CCR, ses militant-e-s et plus généralement tou-te-s les camarades du NPA qui seraient tenté-e-s de voter pour la pf6 ?[1]

Dès lors, il n'est pas juste, comme le fait A&R, de se contenter de dire en passant que la déclaration de la pfU en fin de CPN est « inacceptable »… et de consacrer en revanche tout un texte en deux parties à taper sur le CCR. A&R se trompe de priorité en minimisant les pressions antidémocratiques de la pfU, sous prétexte que les conditions démocratiques de la CN sont garanties sur le papier, et en faisant mine d'ignorer que le CCR, au-delà de la virulence excessive de ses propos, est d'abord dans une situation de légitime défense.

A&R argue que la motion proposée par le CCR au CPN omettait de préciser que les votes pour la plateforme du CCR devaient être validés… sous réserve que les votant-e-s soient à jour de cotisation. C'était évident, mais pourquoi n'avoir pas proposé un amendement en ce sens pour pouvoir voter la motion ? Pourquoi faire semblant de croire que celle-ci concernait en réalité la défense du CCR et de ses membres contre l'offensive de la pfU ? Et, même si la motion d'organisation de la CN assure que les droits démocratiques seront garantis, en quoi cela empêchait-il d'enfoncer le clou, alors que la pfU n'hésite pas, quant à elle, à multiplier les coups de pression de tous les côtés ?

Fondamentalement, pour A&R, le fait que le CCR ait lancé publiquement la pré-candidature d'Anasse et rendu publique l'offensive de la pfU qui s'en est suivie, ainsi que les polémiques du NPA, justifierait au moins en partie les réactions de la pfU, voire une « défense du NPA » en serrant les rangs… Pourtant, les statuts du parti n'interdisent rien de ce qu'a fait le CCR, quoi qu'on en pense ; et, même s'il avait commis des fautes, il faudrait d'abord les établir collectivement et discuter des mesures appropriées. Or cela n'a pas été fait. En revanche, les principes démocratiques exigent qu'on cesse de faire pression sur le CCR et ses militant-e-s, de les stigmatiser et de les menacer d'exclusion.

Mais en fait, la principale ligne d'A&R contre le CCR est de l'accuser d'avoir cherché un prétexte pour sortir du NPA. Pourtant, cela relève du procès d'intention et ne saurait en tout cas justifier de baisser la garde sur le plan démocratique. Si le CCR avait ou a l'intention de sortir du NPA, c'est son droit, mais on ne peut pas se fonder sur la croyance qu'il a cette intention pour justifier quelque attaque que ce soit contre ses droits et ceux de ses membres. Or A&R fait au contraire du CCR le premier responsable de son exclusion alors même qu'il se bat contre elle… et que la pfU assume en revanche la vouloir ! Le procès d'intention conduit ainsi à un monde à l'envers.

Il faut stopper cette tentation de faire bloc avec la pfU contre le CCR au nom d'une prétendue défense du NPA. C'est en ne respectant pas les principes démocratiques, d'une manière ou d'une autre, que le NPA s'affaiblit lui-même. Sa meilleure défense, c'est le refus des coups de pression de la pfU contre les droits démocratiques des autres courants.

1 Voir nos arguments dans la contribution « Non aux coups de pression contre le CCR ».

Ludovic (comité ENS Paris);Maxime (comité Essonne), le 10 juin 2021